


Envoyé en préfecture le 07/03/2025  
Reçu en préfecture le 07/03/2025  
Publié le   
ID : 001-210101739-20250304-2025\_028\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION  
« JEANNE D'ARC » AU TITRE DE L'ANNÉE 2025 (7.5)

**L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **21 février 2025**  
Date d'affichage de la convocation : **21 février 2025**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, MOLINAS, JUILLARD (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme HUSSON donne pouvoir à M. LEVITRE,  
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD,  
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,  
M. CADOUX donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

**Absent :** M. DANGUY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L.442-5 et R.442-44 et les principes de participation des communes aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association,

**VU** la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012,

**VU** le compte administratif 2023,

**VU** le budget primitif 2025,

VU la note de synthèse et le tableau de calcul ci-dessous,

	BUDGET 2024				BUDGET 2025			
	coût calculé sur base CA 2022	nombre élèves à la rentrée 2023		versement	coût calculé sur base CA 2023	nombre élèves à la rentrée 2024		versement
		dans le public	dans le privé			dans le public	dans le privé	
maternelle	1 538,29 €	524	46	70 761,34 €	1 777,35 €	526	48	85 312,80 €
élémentaire	878,15 €	706	158	138 747,70 €	702,84 €	737	141	99 100,44 €
total		1230	204	209 509,04 €		1263	189	184 413,24 €

**CONSIDÉRANT** que les dépenses de fonctionnement consacrées aux élèves de l'enseignement public par la commune de Gex s'élèveraient en 2025 à 1 777,35 € pour un élève en classe maternelle et à 702,84 € pour un élève en classe élémentaire,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,


- **DÉCIDE** de verser à l'institution « Jeanne d'Arc », établissement relevant de l'enseignement privé sous contrat d'association, la somme de 1 777,35 € par élève résidant à Gex de classe maternelle et 702,84 € par élève résidant à Gex de classe élémentaire, soit, compte tenu des effectifs à :

- 85 312,80 € pour l'école maternelle (48 élèves de Gex),
- 99 100,44 € pour l'école élémentaire (141 élèves de Gex).

**Soit une dotation globale de 184 413,24 €.**

M. BOCQUET (par procuration) ne prend pas part au vote.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

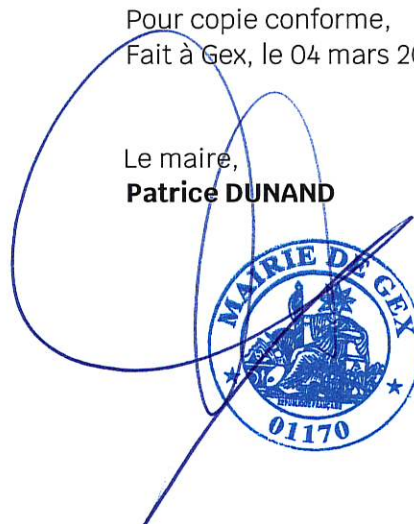
Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250304-2025_028_DEL-DE

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 mars 2025.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2025.